Encadreuse - Encadreur (15 à 25 ans)

RÉF | 6583

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

Définir le type d'encadrement à proposer selon l'époque, le style, le genre de peinture, de gravure, de photographie; Choisir en conséquence le type de profil et la matière de l'encadrement; Déterminer si l'encadrement peut se faire avec ou sans passe-partout, avec ou sans caisson, avec ou sans biseau coloré ou non; Choisir le carton, le papier adéquat; Tracer et découper le passe-partout; Tracer et découper le caisson; Réaliser le biseautage; Réaliser le collage; Tendre la toile sur châssis; Tracer et découper le verre; Entoiler le carton; Border le verre avec le passe-partout; Mesurer et scier en onglet les profils en alu; Mesurer et scier en onglet les profils en bois non stuckés; Mesurer et scier en onglet les profils en bois stuckés avec raccordement parfait du relief; Poser les bandes de velours en marquise; Mesurer et scier en onglet les moulures de polyuréthanne; Réaliser de la dorure sur cadre; Réaliser de la patine sur cadre; Laquer les cadres; Vernir les cadres; Organiser complètement un plan de travail; Etablir des fiches de temps par type de travaux.

Programme

- **Connaissances générales :**

  Commerce; Communication; Droit; Mathématiques.

- **Connaissances professionnelles :**

  Matières premières; Équipement professionnel; Théorie et technologie; Dessin; Hygiène et sécurité professionnelles.

- **Pratique en entreprise :**

  Si les cours de connaissances professionnelles ne sont pas organisé, l'apprenant suivra des cours connexes.

Formation en alternance via un **contrat d'alternance** :
- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.
Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil (voir les permanences des délégués à la tutelle).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

En journée, 12 heures semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début

Septembre

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

Avoir entre 15 et 25 ans.

Prérequis administratifs

Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un délégué à la tutelle du Sfpme.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. Les inscriptions sont ouvertes toute l'année.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). Consultez les permanences des délégués à la tutelle.

Organisme

SFPME - Apprentissage
Rue de Stalle 292b
1180 UCCLE

Tél: 0800 85 210
https://www.efp.be/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation